

**Province de Québec**  
**MRC d'Abitibi-Ouest**  
**Municipalité d'Authier**

À la 12<sup>e</sup> séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 6 décembre 2016, à 19h00 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Jacques Lafrenière

Monsieur Yvon Gagné

Madame Nathalie Ayotte

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente.

**PÉRIODE DE SILENCE**

**No-187-06-12-16**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jacques Lafrenière et appuyé par Madame Nathalie Ayotte d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert :

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Demande de Monsieur Serge Plante.

**ADMINISTRATION ET FINANCES :**

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 1er novembre 2016;
- Adoption des comptes;
- Date de la réunion extraordinaire pour l'adoption du budget 2017;
- Résolution adoptant le projet de quotes-parts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2017;
- Résolution adoptant le soutien technique du logiciel CIB pour l'année 2017;
- Mandat de l'auditeur concernant la fin d'année fiscale 2016;
- Procédures de vente pour non-paiement de taxes – Résolution autorisant la secrétaire-trésorière à envoyer la liste des personnes endettées pour taxes municipales;
- Adoption du règlement no. 2016-04 concernant le règlement du mode de paiement des taxes pour l'année 2017;
- Résolution adoptant les baux de location pour l'année 2017;
- Résolution concernant l'adhésion de la municipalité à la FQM pour l'année 2017;
- Renouvellement du contrat de service Xerox;
- Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes;
- Retour sur les frais d'honoraires d'avocat concernant un billet d'infraction.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL**

- Sûreté du Québec – facturation;
- Sûreté du Québec – effectifs policiers;
- Sûreté du Québec – Appui à la FQM;
- Résolution adoptant les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'année 2017;
- Regroupement des HLM.

**VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

- Suivi des dossiers en cours :
  - Rénovation du Centre communautaire
  - Réparation du réfrigérateur;
- Dépôt d'une correspondance du Canadian National;
- Entente avec Services CRX concernant le déneigement des boîtes postales;
- Dépôt d'une correspondance du Ministère des transports;
- Suivi concernant le paiement des redevances pour l'année 2016.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

- Réseau d'égout :
  - Suivi du dossier.

**LOISIRS**

- Dépôt de deux correspondances du Ministère de la culture.

URBANISME

- Offre de la firme point-net;
- Dépôt d'une correspondance concernant le schéma d'aménagement et de développement de la MRCAO;
- Résolution concernant la vente du lot No 4 730 775;
- Offre de Monsieur Jude Coulombe.

PAROLE AU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

**Adopté**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

No-188-06-12-16

**Demande de Monsieur Serge Plante**

Il est proposé par Madame Nathalie Ayotte et appuyé par Madame Angèle Auger d'annuler la taxation de vidange pour la collecte des poubelles pour la matricule #5299 02 6663.

**Adopté**

**ADMINISTRATION ET FINANCES :**

No-189-06-12-16

**Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 1er novembre 2016**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Yvon Gagné que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

**Adopté**

No-190-06-12-16

**Adoption des comptes**

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 23 429.53 \$ ainsi que les salaires pour la période de novembre 2016 pour un montant de 7 820.94 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

**Adopté**

**Date de la réunion extraordinaire pour l'adoption du budget 2017**

La réunion extraordinaire aura lieu le 13 décembre 2017, à 19 h, à la salle du Conseil, au bureau municipal.

No-191-06-12-16

**Résolution adoptant le projet de quotes-parts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2017**

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Nathalie Ayotte d'accepter les quotes-parts 2017 de la MRCAO au montant 29 842.00 \$ ainsi qu'un montant de 938.00 \$ pour les éléments non inclus aux quotes-parts.

**Adopté**

No-192-06-12-16

**Résolution adoptant le soutien technique du logiciel CIB pour l'année 2017**

Il est proposé par Monsieur Jacques Lafrenière et appuyé par Monsieur Yvon Gagné d'adopter le soutien technique du logiciel CIB pour l'année 2017 au montant de 2 395 \$ plus les taxes applicables.

**Adopté**

**Mandat de l'auditeur concernant la fin d'année fiscale 2016**

Madame Rachel Barbe dépose le mandat de Daniel Tétrault concernant l'audit pour la fin de l'année fiscale 2016.

No-193-06-12-16

**Procédures de vente pour non-paiement de taxes – Résolution autorisant la secrétaire-trésorière à envoyer la liste des personnes endettées pour taxes municipales**

Le délai accordé aux non payeurs de taxes étant le 29 novembre 2016 et n'ayant reçu aucun paiement de taxes pour ces trois citoyens, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Angèle Auger d'envoyer les dossiers portant les matricules suivants # 4900 37 1701 0 000 0000, # 4803 67 3365 0 000 0000, # 5003 37 2983 0 000 0000, #4904 73 7558 0 000 0000, # 5005 70 0520 0 000 0000 et # 5299 40 9249 0 000 0000 à la MRC d'Abitibi-Ouest pour enclencher les procédures légales pour vente pour taxes.

**Adopté**

No-194-06-12-16

**Adoption du règlement no. 2016-04 concernant le règlement du mode de paiement des taxes pour l'année 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016 par Monsieur Yvon Gagné;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prélever les sommes nécessaires pour pourvoir aux dépenses d'administration aux améliorations et face aux obligations de la Municipalité d'Authier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jacques Lafrenière et appuyé par Madame Nathalie Ayotte et résolu unanimement d'adopter le règlement 2016-04.

Le conseil municipal de la Municipalité d'Authier, ordonne, décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

**QUE** : les **TAXES FONCIÈRES** imposées sont payables en trois versements égaux;

**QUE : LE TARIF POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES ET LA QUOTE-PART MRC POUR LE CVMR** imposé est payable en trois versements;

**QUE** : la répartition des différents tarifs et taxes est payable telle qu'énoncé ci-haut et sur l'envoi du compte de taxes, et ce, si le montants des taxes foncières générales atteint 300\$ et plus. Dans le cas contraire, le compte est payable en un seul versement.

**QUE** : les versements pour le paiement des taxes municipales 2017 sont acceptés comme étant :

1<sup>er</sup> versement : Le 4 avril 2017

2<sup>e</sup> versement : Le 6 juin 2017

3<sup>e</sup> versement : Le 1<sup>er</sup> août 2017

**QUE** : tout contribuable payeur de taxes municipales dans la Municipalité d'Authier se doit de payer chacun de ses versements aux dates mentionnées.

**QUE** : lorsqu'un versement sera effectué en retard, seul le montant du versement échu sera exigible, conformément à l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité municipale.

**QUE** : tout retard portera intérêt à 18 % par année.

**QUE** : des frais de 25.00 \$ seront chargés pour tout chèque émis sans provision.

**Adopté**

**No-195-06-12-16**      **Résolution adoptant les baux de location pour l'année 2017**

Il est proposé par Monsieur Jacques Lafrenière et appuyé par Madame Nathalie Ayotte d'adopter les baux de location pour l'année 2017, tel que présenté, sans augmentation de loyer.

**Adopté**

**No-196-06-12-16**      **Résolution concernant l'adhésion de la municipalité à la FQM pour l'année 2017**

Il est proposé par Monsieur Jacques Lafrenière et appuyé Madame Angèle Auger d'autoriser l'adhésion de la municipalité à la FQM pour l'année 2017, au montant de 1 036.91 \$ incluant les taxes applicables.

**Adopté**

**No-197-06-12-16**      **Renouvellement du contrat de service Xerox**

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Nathalie Ayotte de renouveler le contrat de service de Xérox.

**Adopté**

**No-198-06-12-16**      **Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes**

Il est proposé par Monsieur Jacques Lafrenière et appuyé par Madame Angèle Auger d'autoriser la fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes. Soit du 23 décembre 2016 au 9 janvier 2017 inclusivement.

**Adopté**

**Retour sur les frais d'honoraires d'avocat concernant un billet d'infraction**

Madame Rachel Barbe s'est informée concernant les frais d'honoraires d'avocat liés à un billet d'infraction. Elle en fait le résumé aux conseillers.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL**

**No-199-06-12-16**      **Sûreté du Québec – facturation**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté la résolution 16-97 titrée « Centre de service de la Sûreté du Québec »;

**ATTENDU QUE** cette résolution a été transmise aux autorités de la Sûreté du Québec ainsi qu'au Ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux;

**ATTENDU QUE** malgré les engagements pris, la MRC n'a eu aucune réponse de ladite résolution;

**ATTENDU QUE** par la résolution numéro 16-136, la MRC d'Abitibi-Ouest exige le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest;

**EN CONSÉQUENCE** proposé par Monsieur Yvon Gagné, appuyé par Madame Angèle Auger et unanimement résolu :

**DE SIGNIFIER** au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, que le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest, est une condition essentielle au paiement des sommes payables par les municipalités pour les services policiers.

**Adopté**

No-200-06-12-16

Sûreté du Québec – effectifs policiers

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec (SQ) est en processus de réorganisation administrative et en voie d'implanter des centres de services;

**ATTENDU QUE** la SQ a informé la MRC d'Abitibi-Ouest (MRC) de divers scénarios possibles pour sa réorganisation;

**ATTENDU QUE** la MRC a saisi la SQ, par sa résolution numéro 16-97, de sa position concernant la mise en place projetée des centres de services;

**ATTENDU QUE** la MRC n'a eu aucun suivi de la part de la SQ à l'endroit de sa résolution;

**EN CONSÉQUENCE** proposé par Madame Nathalie Ayotte et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière et unanimement résolu :

**DE RÉINTÉRER** la résolution numéro 1697 du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest

**ET**

**D'EXIGER**, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest, minimalement le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur.

**Adopté**

No-201-06-12-16

Sûreté du Québec – Appui à la FQM

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec est en processus de réorganisation administrative;

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec aux MRC sont en cours de révision;

**CONSIDÉRANT** les répercussions découlant des « Considérants » précédents;

**CONSIDÉRANT** la résolution de la Fédération québécoise des municipalités titrée « Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec », résolution AGA-2016-09-29/23;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Authier n'accepte aucune réduction de services ni d'effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest;

**EN CONSÉQUENCE** proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu :

**D'APPUYER** la résolution AGA-2016-09-29/23 de la Fédération québécoise des municipalités afin, notamment, de plafonner à l'inflation toute hausse de facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec et ce,

**CONDITIONNELLEMENT** au maintien de la desserte policière et des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest.

**Adopté**

No-202-06-12-16

Résolution adoptant les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'année 2017

Il est proposé par Monsieur Jacques Lafrenière et appuyé par Madame Nathalie Ayotte d'adopter les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'année 2017 au montant de 7 898 \$.

**Adopté**

## **VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

### **Suivi des dossiers en cours :**

- **Rénovation du Centre communautaire**

Les rénovations au Centre communautaire ne sont pas terminées.

- **Réparation du réfrigérateur**

Le réfrigérateur a été réparé par l'entreprise Beauchemin réfrigération Inc.

### **Dépôt d'une correspondance du Canadian National**

Madame Rachel Barbe, dépose une correspondance du Canadian National.

### **Entente avec Services CRX concernant le déneigement des boîtes postales**

Une entente avait été prise avec Services CRX concernant le déneigement des boîtes postales. L'entente était de 150 \$ pour le déneigement mais nous avons reçu le contrat et il est inscrit 100 \$. Madame Rachel Barbe devra donc faire les vérifications nécessaires.

### **Dépôt d'une correspondance du Ministère des transports**

Madame Rachel Barbe dépose une correspondance du Ministère des transports.

### **Suivi concernant le paiement des redevances pour l'année 2017**

Dossier à suivre en janvier 2017.

### **Regroupement des HLM**

Les HLM seront regroupés et l'année 2017 sera une année transitoire.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **Réseau d'égout**

- **Suivi du dossier**

Dossier à suivre en 2017.

## **LOISIRS**

### **Dépôt de deux correspondances du Ministère de la culture**

Madame Rachel Barbe dépose deux correspondances du Ministère de la culture.

## **URBANISME**

### **Offre de la firme point-net**

Madame Rachel Barbe présente aux conseillers une offre de la firme point-net. Les conseillers sont intéressés à obtenir plus de détails à ce sujet.

### **Dépôt d'une correspondance concernant le schéma d'aménagement et de développement de la MRCAO**

Madame Rachel Barbe dépose une correspondance concernant le schéma d'aménagement et de développement de la MRCAO.

No-203-06-12-16

### **Résolution concernant la vente du lot No 4 730 775**

Il est proposé par Monsieur Jacques Lafrenière et appuyé par Madame Angèle Auger de modifier la résolution No-141-06-09-16 concernant la vente du lot No 4 730 776 au nom de Monsieur François Deschênes et de Madame Johanie Cloutier. On ajoute à cette résolution la vente du lot enclavé No 4 730 775. La vente est faite selon les critères de vente des lots épars établis par la Municipalité d'Authier via la résolution No-115-05-07-16, adoptée le 5 juillet 2016.

**Adopté**

### **Offre de Monsieur Jude Coulombe**

Monsieur Jude Coulombe désire vendre ses lots situés dans le chemin des Sables. Il désirait les offrir à la municipalité mais la municipalité a décliné son offre.

### **PAROLE AU MAIRE;**

- Monsieur Marcel Cloutier, maire, soulève le point d'installer des pancartes aux endroits où la route est fermée durant la période hivernale. Tel que dans le chemin de la Source, dans le chemin des Sables ainsi que chemin des Boisés.
- Comité Bellefeuille : Le budget concernant les travaux effectués à la source a été respecté. Des pancartes seront installées comme prévu près de la source.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS; SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;**

#### **Comité jeunesse d'Authier :**

- Les jeunes du comité se feront un souper pizza pour Noël;
- Les jeunes du comité ramasseront des bouteilles et des canettes vides le 7 janvier 2017 à partir de 10h30.

#### **Comité du patrimoine de l'École du Rang II :**

- En attente d'une rencontre avec le Service des Loisirs en janvier 2017.

#### **Régie des déchets :**

- La rémunération des représentants sera à la charge des municipalités.

### **VARIA :**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 20h57.

---

Marcel Cloutier, maire

---

Rachel Barbe, sec.-très.